

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 26 JUIN 2014 COMPTE-RENDU CFDT

Ce CTM était présidé par Monsieur **Michel MAGIMEL** Secrétaire Général Adjoint du MAAF.

Madame **METRICH-HECQUET**, secrétaire générale était excusée car retenue sur une réunion inter-ministérielle sur la réforme de l'État.

Ce CTM était réuni pour voter les arrêtés ministériels relatifs aux élections professionnelles du 04 décembre 2014.

La CFDT était représentée par :

Philippe HEDRICH – Titulaire – SGEN-CFDT

Anne-Michèle VACHIER – DGER – Suppléante

Emmanuella SCETBUN – Emmanuelle INCEKARA (Experts CFDT)

La CFDT a lu la déclaration liminaire suivante :

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CFDT

Dans son rapport annuel publié le 17 juin 2014, la Cour des Comptes préconise des mesures toujours plus drastiques pour la fonction publique : réduction des effectifs, baisse des recrutements, ralentissement des avancements, gel des primes...

Pour la CFDT, ces recommandations constituent une provocation à l'égard des agents déjà lourdement pénalisés par un pouvoir d'achat en baisse et des conditions de travail dégradées. Ils ne peuvent pas être l'alpha et l'oméga structurant les politiques publiques.

Elle dénonce une batterie de propositions à court terme dont la concrétisation nuirait à la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Bien au contraire, c'est en donnant priorité à la réflexion sur les missions à conduire et sur les choix à opérer qu'on pourra répondre aux besoins de la population et assurer la nécessaire cohésion sociale.

La CFDT revendique une action publique de haut niveau, définie et construite dans le respect des personnels chargés de la mettre en œuvre et dans un dialogue social constructif.

La CFDT souhaite rappeler que le pouvoir d'achat reste une de ses préoccupations principales.

S'il est vrai que l'augmentation du point d'indice et la refonte des grilles ne dépendent pas du ministère de l'agriculture, il n'en demeure pas moins vrai que pour augmenter le pouvoir d'achat, notamment pour les catégories C, le ministère de l'agriculture dispose de deux leviers : les primes et les taux de promotion.

La CFDT regrette le report de la réunion sur les mesures catégorielles au 4 juillet.

Nous espérons que seront présentées des mesures concrètes et que notre attente ne sera pas vaine.

Au sujet du plan de déprécarisation, nous déplorons qu'aucun concours n'ait été organisé en 2013 pour les contractuels souhaitant devenir Attachés.

La session 2014 a été décevante. Moins de la moitié des postes a été pourvue. Les questions posées aux candidats étaient parfois très éloignées de leur pratique professionnelle. La CFDT revendique l'organisation d'une session en 2015.

En ce qui concerne l'ensemble des contractuels, la fonction publique, avec le soutien de la CFDT, est en train de revisiter les décrets fixant les conditions d'emplois des contractuels. Un premier décret est paru et d'autres prometteurs suivront, notamment celui qui prônera la réévaluation à minima tous les trois ans de la rémunération.

La CFDT tient à attirer votre attention sur le fait que certains secrétaires généraux d'établissement, notamment dans le supérieur, profitent de ces nouveaux décrets pour remettre en cause des contrats en cours, en particulier ceux faisant référence à une grille. La CFDT mettra toute son énergie à s'opposer à ces pratiques déstabilisantes qui sont à l'opposé de l'esprit animant les négociations actuelles.

Actuellement, notre ministère ne pourrait pas fonctionner sans les contractuels. Il est impératif qu'ils soient respectés et confortés dans leurs missions.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Point à l'ordre du jour du CTM

I - Les élections professionnelles :

Les élections professionnelles auront lieu le 04/12/2014. Elles permettent d'élire les représentants du personnel aux :

- Commissions administratives paritaires (catégories A, B, C)
- Commissions consultatives paritaires pour les non titulaires.
- Comités techniques

Les représentants seront élus pour quatre ans.

Les arrêtés relatifs à ces élections ont été votés lors de ce comité technique ministériel. Les projets d'arrêtés inscrits à l'ordre du jour indiquent que toutes les CAP et CCP en fonction voient leur mandat s'arrêter au 31 décembre 2014. Les nouvelles CAP et CCP résultant des élections du 04 décembre 2014 seront en fonction au plus tard au 02 février 2015.

II- Souffrance des contrôleurs de terrain confrontés à l'agressivité des agriculteurs.

Des situations d'agression de la part d'agriculteurs vers des contrôleurs sont rapportées.

Michel Magimel : Les missions de contrôles sont indissociables du dispositif même de versement des aides. Les contrôles font partie des politiques publiques. L'État doit faire la preuve de sa capacité à faire respecter les conditions d'attribution des aides. Le message d'un soutien manifeste dû aux agents en charge des contrôles sera rappelé à tous les responsables et y compris aux préfets.

Pour la CFDT, il est important de rappeler à ce sujet le travail réalisé dans le cadre du CHSCT ministériel.

III- Embauche d'intérimaires par France-Agrimer en vue de la réalisation de contrôles :

Le SG indique qu'il va expertiser cette situation.

IV- Surcharge de travail dans les SEA :

Les SEA ont à faire face à deux commandes lourdes : réaliser le travail de nettoyage du RPG en vue de réduire le montant de l'apurement infligé à la France par la commission européenne et expliquer aux agriculteurs les nouvelles modalités de la PAC pour 2014 conduisant à un versement des aides au 15 octobre 2014.

Le recrutement annoncé de 300 vacataires devrait permettre d'aider ces services.

Faites nous connaître les difficultés rencontrées dans votre service.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS
Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

V – Bilan du Compte Épargne temps (CET)

Un bilan détaillé du CET a été demandé par la CFDT. Les éléments fournis par l'administration sont incomplets. Ils ne permettent pas une analyse fine. Des précisions seront apportées lors du prochain CTM.

Le prochain CTM est fixé au 25 septembre 2014.